



# MAIRIE

## 42330 CUZIEU

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres

En exercice 19

Présents 15

Votants 15 + 3 pouvoirs

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS

LE 16 OCTOBRE 2023 À 20 HEURES 00

Date de la convocation du conseil municipal : 10 octobre 2023

**Présents :** Jean-François RASCLE - Ghislaine GARNIER - Vincent GRANJON - Laila GAUTHIER - Gérard LECLERCQ - ~~Joëlle JULLIEN~~ - Christian TORRON - Marie-Josée GUBIEN - Philippe BOULOUMIÉ - Bruno SAUVIAC - Véronique MOUNIER - Christine VAN LANDER - Céline KNAP - Richard TISSEUR - ~~Cédric PASSOS~~ - Nadège JACHEZ - ~~Ivann LECOURT~~ - Lucie TEPPE DUPELOT - Vincent CLAPEYRON

**Excusés avec pouvoirs :** Joëlle JULLIEN à Marie José GUBIEN  
Nadège JACHEZ à Lucie TEPPE DUPELOT  
Ivann LECOURT à Laila GAUTHIER

**Excusé :** Cédric PASSOS

**Secrétaire de séance :** Vincent CLAPEYRON

#### 2023.41 – DÉCONNEXION DE L'ÉCLAIRAGE DES LOTISSEMENTS PRIVÉS SITUÉS LA COMMUNE

Monsieur le Maire expose :

Conformément à ses statuts (article 2 notamment) et aux modalités définies par le Comité et le Bureau, le SIEL-Territoire d'Énergie Loire peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses adhérents.

Par transfert de compétences de la Commune, il assure la maîtrise d'ouvrage des travaux faisant l'objet de la présente délibération. Il perçoit en lieu et place de la Commune, les subventions éventuellement attribuées par le Conseil Départemental de la Loire, le Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes, l'Union Européenne ou d'autres financeurs.

Financement – Coût du projet actuelle

Détail	Montant HT Travaux	% - PU	Participaon Commune
Déconnexion armoires AD AF AH AK AR	2 426.00 €	60.00 %	1 455.60 €
Déconnexion 009 / 010 / 011 AJa	493.86 €	60.00 %	296.32 €
Déconnexion 007 Apa	433.33 €	60.00 %	260.00 €
Déconnexion 008 AQA + 008/ 009 / 011 / 012 AQB	865.14 €	60.00 %	519.08 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 218.33 €</b>		<b>2 531.00 €</b>

Ces contributions sont indexées sur l'indice TP 12.

A défaut de paiement dans le délai de trente jours, à réception du titre de recette, il sera appliqué des intérêts moratoires au taux légal en vigueur.

Il est demandé au Conseil Municipal :



De prendre acte que le SIEL-TE 42, dans le cadre des compétences transférées par la Collectivité, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de « Déconnexion Éclairage des Lotissement Privés de la Commune » dans les conditions indiquées ci-dessus, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis à Monsieur le Maire pour information avant exécution.

- D'approuver le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la commune, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté.
- De prendre acte que le versement du fonds de concours au SIEL-TE est effectué en une seule fois.
- De décider d'amortir comptablement ce fonds de concours en quinze années (*de 1 à 15 années*)
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures et signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 17 voix pour et une abstention :

- Prend acte que le SIEL-TE 42, dans le cadre des compétences transférées par la Collectivité, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de « Déconnexion Éclairage des Lotissement Privés de la Commune » dans les conditions indiquées ci-dessus, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis à Monsieur le Maire pour information avant exécution.
- Approuve le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la commune, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté.
- Prend acte que le versement du fonds de concours au SIEL-TE est effectué en une seule fois.
- Décide d'amortir comptablement ce fonds de concours en quinze années (*de 1 à 15 années*)
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures et signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le Secrétaire de séance,  
Vincent CLAPEYRON

Le Maire,  
Jean-François RASCLE,

